

PROCES VERBAL

CONSEIL ADMINISTRATION – 6 AVRIL 2023

Nombre de présents : 16

Secrétariat de séance : MARIANNE DE JAEGER

Approbation du procès - verbal du CA du 06 février 2023 :

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

AFFAIRES FINANCIERES :

Compte financier LYCEE PROFESSIONNEL 2022 :

Le service général est excédentaire (88 266,68 €).

Le résultat du service restauration est à 0 puisque ce service reverse ses recettes (- les contributions) au LGT qui est gestionnaire de la restauration. Les réserves de l'établissement sont de 203 488,38 € (pas de réserve pour le service restauration) avant affectation du résultat.

	Recettes nettes	Charges nettes	CAF
Services Généraux			
AP	137 617,34	144 424,35	
VE	265 148,41	265 148,41	
ALO	238 737,96	143 664,27	
<i>Total services généraux</i>	641 503,71	553 237,03	88 266,68 €

Services Spéciaux			
SBN	223 736,61	223 736,61	-
SRH	191 276,80	191 276,80	-
<i>Total services spéciaux</i>	415 013,41	415 013,41	-

Total 1ère section		Résultat	88 266,68 €
---------------------------	--	-----------------	--------------------

Compte 675		-
Compte 68		27 779,68
Compte 775	-	
Compte 776	3 618,42	
Compte 777	23 792,61	
Compte 78	-	

Capacité Autofinancement	88 635,33 €
---------------------------------	--------------------

Le budget a été réalisé à 94,96 % en dépenses (-49 562,97 € non faites dont 22 294,29 € de subventions à reporter sur 2023) et 109,23 % des recettes (89 271,58 € de recettes supplémentaires dont une dotation exceptionnelle de 79 802 € au titre de la crise énergétique). Le déficit prévu était de 27 778,94 € **auquel s'ajoute un prélèvement sur fonds de roulement de 24 215,86 €**. Le résultat est excédentaire de 88 635,33 € (corrigé des amortissements).

Le déficit prévu pour les activités pédagogiques était de 49 851,40 €. Il est de -6 807,01 €.

Sur 14 431,14 € de projets prévus, 8 355,99 € ont été réalisés soit 57 %. Les crédits sont affectés (crédits globalisés) et le solde, 9 826,65 € sont reportés sur 2023.

Concernant la vie de l'élève, le fonds social et l'aide à la restauration s'élèvent à 15 422,77 € (12 481,88 € en 2021).

Le fonds social a aidé 42 familles (7 469,61 € - 5 236,95 en 2021). L'aide à la Restauration financée par la Région Occitanie a aidé 48 familles soit 7 953,16 € (7 244,93 € en 2021).

Concernant le service administration et logistique, l'excédent prévu était de 21 703,81 €. Il atteint 95 073,69 € (+ 16 873,74 € de recettes supplémentaires contribution du CFA, + 79 802 € dotation exceptionnelle énergie Région)

Pour rappel, le Lycée Professionnel reverse au lycée Général et Technologique la part correspondante de sa dotation Région (108 028,50 € pour la logistique et 18 331,80 € pour le fonctionnement pédagogique).

L'établissement a servi 193 946 repas (167 722 en 2021),

Concernant les recettes, le prix des forfaits et des tickets est identique depuis plusieurs années, ce qui contraint le budget en raison de l'augmentation des denrées. La Région a contribué à la réparation du matériel de préparation en attendant la reprise des locaux programmée pour 2024.

La restauration a servi 193 946 repas (167 722 en 2021). Le prix de revient moyen du repas est de 2,56 € le repas. La dépense pour les denrées est de 496 383,24 € de denrées (501 186,46 € en 2021). Compte tenu de l'inflation des prix, l'établissement a pris la décision de stopper la distribution des fruits à volonté (économies de 32 000 €) et fait un effort particulier de maîtrise des achats pour le petit déjeuner.

Le service des bourses nationales est en baisse - 15 551,51 €), ce qui est un indicateur de baisse du nombre de boursiers.

Concernant la section d'apprentissage, le budget réalisé est de 47 426,87 €. Elle compte 147 apprentis

Vote du compte financier 2022 sans réserve : 16 voix pour – 0 absentes – 0 contre

Affectation du résultat du compte financier du Lycée Professionnel 2022 :

RESULTAT DE L'EXERCICE 88 266.68 Edité le 22/02/23

Services concernés	Excédents	Déficits
SERVICE GENERAL	88 266.68	
SERVICES SPECIAUX		
TOTAUX	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	88 266.68	

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

Compte financier DATAI (Dispositif de l'Académie de Toulouse d'Assistance Informatique) 2022 :

Le DATAI qui était un service spécial du LP S. HESSEL est depuis 2022, un budget annexe (permet de retracer la gestion d'activités accessoires).

Les recettes sont celles des adhésions, annuelles. Elles correspondent à l'ensemble des prestations et varient en fonction du nombre de personnels administratifs de l'établissement (tarifs votés en conseil d'administration du Lycée Professionnel S. HESSEL). Le total des adhésions pour 2022 est de 321.

L'exercice 2022 présente un résultat excédentaire de **19 818,96 €** (25 144,57 € en 2021) et une capacité d'autofinancement du même montant (pas d'amortissement)

Code du service	Intitulé du service	Montant net des dépenses	Montant net des recettes
Première section : fonctionnement			
DATAI	D.A.T.A.I. - LP STEPHANE HESSEL	34 801.04	54 620.00
	Résultat		19 818.96
	CAF		19 818.96
	Total exécution budgétaire	34 801.04	54 620.00

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

Affectation du résultat du compte financier du DATAI 2022

RESULTAT DE L'EXERCICE 19 818.96 Edité le 21/02/23

Services concernés	Excédents	Déficits
SERVICE GENERAL	19 818.96	
SERVICES SPECIAUX		
TOTAUX	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	19 818.96	

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

Décision budgétaire modificative budget 2023 (n°5) :

Ventilation crédits globalisés BOP 141 (projets établissement)

A OUVRIR		DÉJÀ OUVERT	
Ouverture international	708,77 €	Défi solaire	450,00 €
Concours Meilleur Ouvrier de France	2 500,00 €	Développement Durable	50,00 €
Divers	592,40 €	Quand l'art et le sport rencontre la sérigraphie	140,00 €
Concours Millefeuilles	500,00 €	Gymnasium	1 000,00 €
Théâtre "Lécher ses plaies"	500,00 €	Théâtre Point de rupture	193,30 €
Ravage "L'ombre des âmes"	167,00 €	Synergie	550,00 €
Transports	200,00 €	TOTAL	2 383,30 €
TOTAL	5 168,17 €	TOTAL	2 383,30 €
7 551,47 €			

Budget complémentaire (prélèvement sur fonds de roulement) :

	montant	Prélèvement
mise en conformité machines - Diagnostic	2 390,00 €	2 390,00 €
équipements MAC	25 000,00 €	25 000,00 €
ordinateurs salle CH004	5 100,00 €	5 100,00 €
total	32 490,00 €	32 490,00 €

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

Les décisions budgétaires modificatives 3 à 4 ont été communiquées pour information.

Modalités de remboursements des frais de déplacements UT 09-31 :

(voir annexe 1)

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

Tarif objet confectionné :

(voir annexe 2)

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

CONTRATS ET CONVENTIONS :

- GRETA : avenant à la convention constitutive – responsabilité sécurité des stagiaires
- Accord cadre partenariat mairie de Toulouse – centre social BONNEFOY/Projet GYMNASIUM (prêt de salle)

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

Calendrier de fin d'année scolaire :

Le Proviseur présente le projet de calendrier de fin d'année qui a été finalisé comme suit. L'objectif est de maintenir les élèves le plus longtemps possible en cours. Le prochain conseil d'administration aura lieu le 26 juin.

Le proviseur propose d'arrêter la fin des cours le vendredi 9 juin 2023 à 13h00 (sauf apprentis et 3^{ème} prépa-métiers).

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

Calendrier des périodes de formation en milieu professionnel :

Après consultation des enseignants, et la présentation de M. VIGNAL, DDFPT, le calendrier des PFMP est arrêté de la manière suivante

PFMP 2023 - 2024 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2023												2024																																																										
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet																																								
1 Ve	2 Sa	3 Di	4 Lu	5 Ma	6 Me	7 Je	8 Sa	9 Lu	10 Me	11 Ve	12 Sa	13 Di	14 Lu	15 Ma	16 Me	17 Je	18 Sa	19 Lu	20 Me	21 Ve	22 Sa	23 Di	24 Lu	25 Ma	26 Me	27 Je	28 Sa	29 Lu	30 Ma	31 Me	1 Lu	2 Ma	3 Me	4 Je	5 Sa	6 Lu	7 Ma	8 Me	9 Je	10 Sa	11 Lu	12 Ma	13 Me	14 Je	15 Sa	16 Lu	17 Ma	18 Me	19 Je	20 Sa	21 Lu	22 Ma	23 Me	24 Je	25 Sa	26 Lu	27 Ma	28 Me	29 Je	30 Sa	31 Lu									
10 Di	11 Me	12 Ve	13 Sa	14 Lu	15 Ma	16 Me	17 Je	18 Sa	19 Lu	20 Me	21 Ve	22 Sa	23 Di	24 Lu	25 Ma	26 Me	27 Je	28 Sa	29 Lu	30 Ma	31 Me	1 Lu	2 Ma	3 Me	4 Je	5 Sa	6 Lu	7 Ma	8 Me	9 Je	10 Sa	11 Lu	12 Ma	13 Me	14 Je	15 Sa	16 Lu	17 Ma	18 Me	19 Je	20 Sa	21 Lu	22 Ma	23 Me	24 Je	25 Sa	26 Lu	27 Ma	28 Me	29 Je	30 Sa	31 Lu																		
23 Me	24 Je	25 Sa	26 Lu	27 Ma	28 Me	29 Je	30 Sa	31 Lu	1 Ma	2 Me	3 Je	4 Sa	5 Lu	6 Ma	7 Me	8 Je	9 Sa	10 Lu	11 Ma	12 Me	13 Je	14 Sa	15 Lu	16 Ma	17 Me	18 Je	19 Sa	20 Lu	21 Ma	22 Me	23 Je	24 Sa	25 Lu	26 Ma	27 Me	28 Je	29 Sa	30 Lu	31 Ma	1 Me	2 Ma	3 Me	4 Je	5 Sa	6 Lu	7 Ma	8 Me	9 Je	10 Sa	11 Lu	12 Ma	13 Me	14 Je	15 Sa	16 Lu	17 Ma	18 Me	19 Je	20 Sa	21 Lu	22 Ma	23 Me	24 Je	25 Sa	26 Lu	27 Ma	28 Me	29 Je	30 Sa	31 Lu

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

Dispositif de surveillance des locaux du lycée :

M.MARCOS expose le fait que les locaux de l'établissement subissent de nombreuses dégradations dans certains secteurs et elles sont le fait d'un très petit nombre d'élèves. L'architecture particulière rend la surveillance très difficile. Il propose l'installation de caméras de surveillance supplémentaires (il en existe dans la périmétrie du lycée, installées par la Région), dans certains espaces de circulation deux ou trois (pas dans les salles de cours, ni les toilettes bien sûr mais devant les casiers, et au hall du CH), uniquement dans les lieux communs. Ces caméras auraient pour but de dissuader uniquement, il n'y aurait aucun stockage ni exploitation des images.

Dans un lycée, la mise en place de caméras relève d'une décision du chef d'établissement, après délibération du conseil d'administration compétent sur les questions relatives à la sécurité (article 421-20 du code de l'éducation – Conseil d'administration compétent sur les « questions relatives à la sécurité ». La décision est donc au vote.

Vote : 16 voix pour – 0 absence – 0 contre

QUESTIONS DIVERSES :

Questions des représentants des enseignants :

1 - Afin que les salles de classe soient des espaces de travail ne serait-il pas envisageable de regrouper par pôles disciplinaires ? Si pour les dispositifs Chef d'œuvre et co-intervention il est pertinent effectivement de travailler dans les espaces professionnels, il est aussi facilitateur pour les apprentissages que les élèves en regardant autour de lui puisse identifier qu'il est en cours de Géographie, par exemple, d'utiliser les murs ou ordinateur pour apprendre à se repérer, à mémoriser.

Cette possibilité est envisageable à la prochaine rentrée compte tenu de la fin des travaux et le retour des salles du secteur D. Il est possible de dédier des secteurs à des pôles d'enseignement

2- Il serait judicieux de permettre au référent culture d'avoir un tableau dans son CDI (ou un padlet) pour que les équipes pédagogiques recensent leur projet d'éducation artistique et culturel dès le mois de juin. Ainsi cela permettrait que tout le monde ait une vision sur l'utilisation du PASS CULTURE, mais aussi soit informé de l'existence de ces projets d'éducation artistique et culturel. Ne pourrait-on pas lors de la prérentrée consacrer un temps à la présentation des projets ainsi validés ?

La réponse est oui à toutes les questions. M. MARCOS voit avec Mme BACQUET pour l'installation d'un tableau, dont l'installation est peut-être plus pertinente dans la salle des professeurs.

3- Le contenu de la "réforme" se dessine-t-il ? Si oui, quels seraient les changements dans la structure pédagogique et les enseignements ?

Pour l'instant, l'établissement n'a aucune information complémentaire au dossier de presse communiqué par le ministère. Tous les membres de la communauté seront tenus au courant au fil des communications.

4 - Les toilettes du secteur C, fermées depuis octobre ou novembre, devaient être débouchées durant les vacances d'hiver. Est-ce le cas ? Quand vont-elles être à nouveau accessibles ? Combien de mois ou d'années devront attendre ? Les premiers sanitaires accessibles depuis les ateliers de MELEC et TRPM sont très loin...

Pourquoi les toilettes du secteur CH (anciennes toilettes professeurs) sont également fermées ?

Concernant les toilettes du secteur C face au magasin pédagogique, il s'agit de travaux plus importants que prévus : il y a 3 regards à maçonner, une contrepente à rectifier. Le Directeur du service de maintenance de la région est saisi du problème, nous attendons une date d'intervention, si possible au moment des travaux du couloir du secteur C. Les toilettes du secteur CH sont fermées suite à des dégradations importantes.

LE PROVISEUR
D.MARCOS

PROCES VERBAL

CONSEIL ADMINISTRATION – 6 AVRIL 2023 –

annexe 1



Centre de formation des apprentis de l'académie de Toulouse

Affaire suivie par :
Stéphanie JANSOU - Directrice
Mél : cfa-acad@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

Stéphanie JANSOU,
Directrice du CFA de l'académie de Toulouse

Aux

Gestionnaires et agents comptables des unités territoriales

À Toulouse, le 24/01/2023

Modalité de remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des assistantes UFA dans le cadre de leur mission

Références :

- Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État
- Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat (mis à jour par l'arrêté du 14 mars 2022).

Mesdames, Messieurs,

Depuis septembre 2022, la Direction du GIP-FCIP de l'académie de Toulouse a permis aux unités territoriales de rembourser les indemnités kilométriques des assistantes administratives contractuelles qui exercent sur différentes unités de formation par apprentissage (UFA).

En conséquence, les assistantes administratives UFA peuvent bénéficier de la prise en charge partielle des frais de transport liés à leur déplacement professionnel entre les différentes UFA d'exercice. L'indemnisation s'effectuera sur le trajet le plus court.

Afin de se faire rembourser des frais, les assistantes administratives UFA doivent fournir :

- Un ordre de mission permanent signé par le Directeur de l'unité territoriale ;
- L'ensemble des justificatifs ;
- La carte grise du véhicule ;



La certification qualité a été
délivrée au titre des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences
Validation des acquis
de l'expérience
Actions de formation
par apprentissage

CFA de l'académie de Toulouse
75 Rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE

Numéro de SIRET : 133 109 073 000 35
Numéro UAI : 0312912 X

- Le permis ;
- L'attestation d'assurance en cours de validité ;
- La déclaration sur l'honneur attestant la validité du permis de conduire ;
- Le tableau Excel retraçant l'état des frais (GIP FOR 22) ;
- Le RIB de l'assistant administratif UFA

Ci-dessous, voici le barème de l'indemnité kilométrique repris par l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat :

Remboursements				
Trajet	Véhicule	0 à 2000 KM	2000 à 10 000 km	+ de 10 000 km
	5cv ou moins	0.32€	0.40€	0.23€
	6 ou 7 cv	0.41 €	0.51€	0.30€
	8cv ou +	0.45€	0.55€	0.32€

Pour les déplacements à l'intérieur de la commune de résidence administrative, l'article 4 du décret 2006-781 dispose que lorsque l'agent se déplace à l'intérieur du territoire de la commune de résidence administrative, de la commune où s'effectue le déplacement temporaire, ou de la commune de résidence familiale, ses frais de transport peuvent être pris en charge sur décision de l'autorité administrative lorsque la commune considérée est dotée d'un service régulier de transport public de voyageurs.

Cette prise en charge est effectuée dans la limite du tarif, ou pour l'agent qui se déplace fréquemment, de l'abonnement le moins onéreux du transport en commun le mieux adapté au déplacement.

Ces modes d'indemnisation ne sont pas cumulables entre eux ni avec d'autres indemnités ayant le même objet.

Stéphanie JANSOU

CFA DE L'ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Stéphanie JANSOU

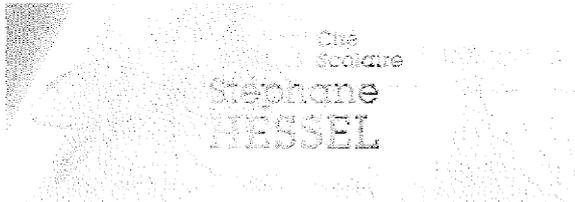
Directrice du CFA

Directrice du CFA de l'académie de Toulouse

PROCES VERBAL

CONSEIL ADMINISTRATION – 6 AVRIL 2023 –

annexe 2



SECTION SÉRIGRAPHIE INDUSTRIELLE
Lycée Professionnel STEPHANE HESSEL
Chemin Cassaigne
31100 Toulouse cedex 09

Toulouse, le 18 mai 2022

0

CNEAF
247, rue St Jacques
75005 Paris

Devis impression sérigraphie

- 200 cartouches en couleur:	
* écran	08,00€
* écran (préparation, finition)	06,00€
* 200 impressions en couleur U.V.	110,00€ (0,55€/pièce)
* support fourni	
* TOTAL TTC	124,00€

- 200 cartouches en couleur:	
* écran	08,00€
* écran (préparation, finition)	06,00€
* 200 impressions en couleur textile	198,00€ (0,99€/pièce)
* support (matériau 18,61€ incluse)	193,81€
* TOTAL TTC	405,81€

Michel Van den Bergh
Professeur sérigraphie industrielle

COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS ARCHITECTES FRANÇAIS
et SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ARCHITECTES
247, rue Saint Jacques
75005 PARIS
07 86 91 42 20 / cneaf.experts@gmail.com

Bon pour accord
04.06.22